

Annnonce de la Fête des Saints canonisés le 8 Juin 1862.

Le Dimanche qui précédera celui qui aura été choisi pour honorer les Saints Martyrs du Japon, comme il est marqué dans le Mandement du 8 Déc. 1862, le Curé dira à son prône, ce qui suit.

Le cinq Février prochain l'on fait la fête des Saints Martyrs du Japon dans les Eglises autorisées, par un Indult spécial du St. Siège, à célébrer la mémoire de ces Bienheureux Martyrs. Vous pourrez y aller entendre la Ste. Messe et y communier, en leur honneur, si cela vous est possible. Mais pour que personne ne soit privé des grâces précieuses attachées à la célébration de cette fête, nous chanterons dans cette Eglise, (tel Dimanche) un Salut Solennel avec la Bénédiction du St. Sacrement pour demander, par l'intercession de ces Saints, que la Très-Sainte et Indivisible Trinité soit adorée en tous lieux, que la Foi Catholique soit exaltée, et que notre Sainte Religion se répande et soit religieusement pratiquée par toute la terre. Chacun pourra demander les grâces particulières dont il aura besoin. Nous vous exhortons à lire leur vie, pour pouvoir imiter les grands exemples de vertu qu'ils nous ont donnés.

N.-B.—Même formule, pour annoncer la fête de St. Michel des Saints, Confesseur, qui se célèbre, le cinq de Juillet, en faisant les changements nécessaires. Lorsque ces fêtes seront renvoyées, l'on fera les annonces en conséquence. Toutefois les Saluts pourront se chanter comme si ces fêtes n'étaient pas transférées.